

Le chantier naval de Ste-Marguerite sort ses armes

APPEL: Le gérant de la société conteste la décision du tribunal correctionnel de Grasse. Le jugement a été mis en délibéré au 12 janvier prochain par la cour aixoise

Six heures trente d'audience, huit témoins cités à la barre, une étude de 74 pages produite par l'un des plus éminents scientifiques français en océanographie... Le dossier du chantier naval de l'Estérel, jugé il y a quelques jours en appel à Aix-en-Provence a pris, semble-t-il, de l'épaisseur.

Le 21 décembre dernier, le tribunal correctionnel de Grasse, avait considéré le chantier naval implanté sur l'île Sainte-Marguerite, coupable de pollution des eaux de mer. Il avait ordonné la fermeture de l'établissement, condamné la Sarl à verser 10000 €, et son gérant et directeur technique, Yannick Pollet, à acquitter une amende de 6000 €. Ça décidé de faire appel.

« Entre Pagnol et la place du marché »

Les parties se sont donc retrouvées à Aix. D'un côté, la Sarl chantier naval de l'Estérel défendue par M^r Germani et Expert, de l'autre, l'association de sauvegarde du patrimoine de l'île Sainte-Marguerite, qui s'est portée partie civile, par Maître Laurence Sportes (1) et enfin, le représentant de la police de la mer à la DDE maritime, Arnaud Fredefon.

La première grande nouveauté aura donc été la citation de huit témoins à la barre, sept par la défense et un par l'accusation (*voir encadré*). Un défilé haut en couleurs, qui a fait dire à l'avocate du plaignant, « on était entre Pagnol et la place du marché... »

« Ce n'est pas une vendetta, on fait du droit ! »

A l'accusation, M^r Sportes a maintenu sa ligne argumentaire, estimant qu'« en matière d'environnement, il existe tout un arsenal de peines et de sanctions, et que dans le cas présent, aucune autre peine juridique valable ne peut s'appliquer que la fermeture du site... ou la relaxe. Il n'y pas d'autre alternative ». Et d'ajouter au nom de son client: « Ce n'est pas une vendetta, on fait du droit, le Parquet général a d'ailleurs également requis la fermeture ».

Si M^r Sportes, se dit « assez confiante », côté chantier, on met en



Condamné à la fermeture en décembre dernier à Grasse, le chantier naval de l'Estérel sur l'île Sainte-Marguerite s'est présenté à la cour d'appel d'Aix avec sept témoins et une étude de poids réfutant le constat de pollution marine, l'accusation maintient le cap. (Photo archive A. B.)

avant le poids des éléments présentés à Aix. Et qui visent à « démonter » un à un les arguments à charge.

« Aucune valeur probante »

À commencer par le constat de pollution, contesté de bout en bout. D'abord sur la forme « le PV de la DDE n'est valable ni sur le plan scientifique ni sur le plan légal »; puis, sur le fond, l'étude réalisée par le Professeur Thomassin, à l'appui. Atout maître de la défense, cette étude menée pendant trois mois en baie de Cannes par ce chercheur de renommée internationale, conclut « Les résultats des analyses n'ont aucune valeur probante, et ne permettent en aucun cas de démontrer l'existence d'une pollution active au TBT, issue du chantier naval de

l'Estérel La défense a par ailleurs produit un courrier de la ville de Cannes, attestant que la municipalité souhaitant pérenniser l'activité a engagé une démarche auprès de l'État, afin de régulariser la situation juridique du chantier qui occupe actuellement le site sans droit ni titre. Façon coup de grâce, la défense a enfin plaidé que l'association cannoise plaignante, compte tenu de ses statuts, n'était pas habilitée à se porter partie civile. Le jugement a été mis en délibéré au 12 janvier 2009.

EMMANUELLE POUQUET

Cinq autres associations se sont constituées parties civiles, comme elles le font systématiquement dans les dossiers liés à l'environnement: France nature environnement, France nature Méditerranée, et Fondation G. Cooper.

Huit témoins à la barre...

Sont venus plaider la cause du chantier : le premier prud'homme de Cannes, Bastian Giordanengo; Jany Charvoz la gérante de Cannes aquaculture (fermes aquacoles); Jean-Paul Antomoli, président des professionnels du nautisme du bassin cannois; Guy Weingartner, contremaître et ouvrier du chantier depuis l'âge de 14 ans; Thierry Ducloux, président de l'association environnementale Rose-Sain-Jean; Laetitia Croci, responsable

de la démarche de certification ISO du chantier des îles. Et enfin, le professeur Bernard Thomassin, D'océanographe biologique, directeur de recherches honoraire au CNRS à l'université de Méditerranée à Marseille; attaché scientifique du musée d'histoire naturelle de Nice, et consultant international. Il est l'auteur de l'étude sur la pollution de la baie présentée par la défense. De son côté M^r Sportes, a appelé à la barre Klaus Johansen, ancien gérant du chantier des îles.